



EN BREF

RÜTI
Un bébé vient au monde dans la rue

Une femme a accouché en pleine rue hier vers midi à Rütli (ZH). Elle se rendait chez son médecin lorsque l'enfant est subitement venu au monde. La mère a alors porté son bébé jusqu'au cabinet médical. Le médecin a ensuite fait appel aux services de secours. La mère et le bébé semblaient bien se porter. ATS

OR DE LA BNS
Le peuple votera

Le peuple se prononcera sans doute sur l'initiative populaire de l'UDC pour sauvegarder les réserves d'or de la Banque nationale (BNS). La Chancellerie fédérale a validé hier 106 052 signatures. L'initiative Sauvez l'or de la Suisse pose trois revendications. Elle demande à la BNS de stopper ses ventes d'or, de ramener en Suisse tout l'or stocké à l'étranger, et de constituer des réserves d'or pour au moins 20% de ses actifs. ATS

ÉLECTIONS À PORRENTROY
Quarante recours

La Cour constitutionnelle du canton du Jura a enregistré 44 recours contre l'annulation fin mars du 2^e tour de l'élection à la mairie de Porrentruy. Les recourants demandent que l'élection de Thomas Schaffter (ps) comme maire soit confirmée. La juge administrative a décidé fin mars d'invalider l'élection du 11 novembre à la mairie en raison de soupçons de fraude électorale et de captation de suffrages. ATS

ACCIDENT AGRICOLE
Décès d'un enfant

Un enfant est décédé mercredi à Riffenmatt (BE) lors d'un accident impliquant un véhicule agricole. Pour une raison indéterminée, le chargeur frontal d'un tracteur s'est détaché et a touché le garçon âgé de sept ans. Les secouristes de la Rega ont tenté vainement de réanimer l'enfant mais celui-ci est décédé sur les lieux de l'accident. ATS

Pour la première fois, un détenu meurt après une grève de la faim en Suisse

PRISONS • Un détenu est mort, mardi, après 82 jours de grève de la faim. Depuis le cas de Bernard Rappaz, la plupart des cantons se sont dotés de lignes directrices.

ARIANE GIGON, ZÜRICH

Il exigeait l'interruption de sa thérapie, le retrait de la demande d'internement et sa libération de prison. La thérapie a été stoppée, mais les autorités zougaises ont catégoriquement refusé les deux autres revendications de ce détenu de 32 ans. Le 25 janvier, celui-ci a commencé une grève de la faim, absorbant encore du liquide et un tout petit peu de nourriture. Il est décédé mardi, en pleine possession de ses moyens psychiques, ont communiqué les autorités zougaises. Ce décès est le premier cas de grève de la faim fatale en Suisse.

«C'est peut-être même le premier cas de décès dû à une grève de la faim d'Europe, avance Toni Amrein, directeur de l'application des peines et du service de probation du canton de Zoug. Les célèbres et tragiques cas de militants irlandais dans les prisons britanniques avaient eu lieu dans une sorte de guerre civile.» Condamné en 2009 pour des délits contre la vie et l'intégrité physique pour avoir, notamment, menacé pendant des années des fonctionnaires, des juristes et des politiciens locaux, cet homme de 32 ans était foncièrement solitaire, précise Toni Amrein.

Une nouvelle ordonnance

L'homme «avait déjà cessé de manger pendant plusieurs semaines en 2011», ajoute le responsable. «Depuis, son poids était resté spécialement bas, comme s'il avait voulu conserver un moyen de pression.» Lorsque le détenu a décidé de ne plus s'alimenter, en janvier, les autorités zougaises ont mis en application les directives prévues dans une nouvelle ordonnance en vigueur depuis 2012. Celles-ci proscrirent, noir sur blanc, l'alimentation forcée contre la volonté d'un détenu. Cet interdit correspond aux règles éthiques du corps médical et aux recommandations d'Amnesty International, pour qui l'alimentation forcée est une forme de torture.

L'ordonnance zougaise oblige également à proposer de la nourriture au gréviste tous les jours. Un médecin doit en outre lui expliquer régulièrement qu'il met sa vie en danger. S'il signe aussi des directives anticipées contre une prise en charge médicale en cas de perte de conscience, les autorités doivent respecter son souhait. «Nous avons suivi tous ces points, ex-

plique Toni Amrein. Le conseiller d'Etat Beat Villiger lui a rendu visite une fois. Le détenu avait en outre encore modifié ses directives anticipées au début mars.»

Appel à tous les cantons

Zoug n'est pas le seul canton à s'être doté de directives récemment. En 2010 et 2011, les grèves de la faim de Bernard Rappaz et une décision judiciaire obligeant les médecins genevois à l'alimenter de force – ce qu'ils avaient refusé de faire – avaient démontré le casse-tête des autorités, obligées de protéger la vie de leurs citoyens. En avril 2011, une commission spécialisée de la Conférence des directrices et directeurs des Départements cantonaux de justice et police avait recommandé aux cantons d'agir, transmettant l'exemple de Saint-Gall, un des seuls à avoir déjà prévu une procédure dans ce domaine.

Entretemps, «de nombreux cantons se sont dotés d'un dispositif, que ce soit une loi, une ordonnance ou des directives», explique Florian Funk, du service juridique du canton de Zurich et secrétaire du Concordat d'application des peines de Suisse orientale. «Nous examinons les différents règlements cantonaux, explique-t-il. En cas de besoin, un règlement unifié pourrait être proposé à l'échelon du concordat.»

«L'AFFAIRE RAPPAZ A FAIT ÉVOLUER LES LOIS»

«Même si l'on ne peut pas laisser un homme mourir en prison, l'affaire du chansonnier valaisan Bernard Rappaz a fait évoluer les lois», affirme Jean-Charles Rielle, médecin et politicien (ps) genevois. Et d'ajouter: «On ne peut pas nourrir de force quelqu'un. C'est une règle éthique, mais elle s'accompagne de précautions qui prennent en compte la peine infligée et la demande du prévenu. Si l'on ne peut envisager une peine de substitution et si le corps médical a bien informé le détenu qu'il mettait sa vie en péril, on doit s'incliner devant ce choix. L'intégrité des personnes est aujourd'hui mieux respectée.»

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE VILLARD, ARPRESSE



Le détenu zougais exigeait d'être remis en liberté. KEYSTONE

SECOND TUBE DU GOTHARD
68 000 personnes opposées

Le second tunnel routier du Gothard se heurte à une opposition de taille. L'Initiative des Alpes, en collaboration avec 30 organisations, a remis à la Chancellerie fédérale une pétition munie de plus de 68 000 signatures. «Nous sommes plus qu'en mesure de lancer un référendum», a déclaré hier Fabio Pedrina, président de l'Initiative des Alpes. L'asso-

ciation passera à l'acte si le Conseil fédéral et le parlement se prononcent en faveur de la construction d'un second tube au Gothard. L'Initiative des Alpes préconise d'assainir le tunnel routier en s'appuyant sur le chargement des voitures et des poids lourds sur le rail, une option qui coûterait trois milliards de francs de moins qu'un second tube. ATS/KEYSTONE

Les cantons peuvent être confiants

COMPTES • Les cantons sont bien armés financièrement pour affronter le futur.

La moitié des cantons a enregistré un déficit en 2012. Pas question toutefois de peindre le diable sur la muraille: les cantons suisses sont bien armés financièrement pour affronter le futur, estime des experts contactés par l'ATS.

Les cantons devraient «surmonter les différents défis de l'avenir», prévoit Michael Grass, directeur de la chaire de finances publiques à l'institut BAK Basel Economics à Bâle. La réussite économique de la Suisse constitue en ce sens un gage de sécurité.

La santé financière des cantons est «excellente en comparaison internationale», estime Nils Soguel, professeur ordinaire de finances publiques à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne. De nombreux cantons sont parvenus à réduire leur dette ces dernières années, ajoute Michael Grass.

Les cantons se doivent toutefois de préserver une certaine harmonie entre leur compétitivité et le niveau de leurs revenus. Cet équilibre se fonde sur une politique fiscale attractive contrebalancée par des rentrées d'impôts suffisantes permettant d'assurer les prestations de base, estime l'expert bâlois.

La modification de la fiscalité représente l'un des défis futurs les plus importants. L'Union européenne (UE) demande que les régimes privilégiés dont bénéficient certaines entreprises soient abandonnés. Si ces pressions aboutissent, il s'agira de trouver des solutions pour éviter que la manne générée par ces sociétés s'envole vers d'autres lieux, souligne Michael Grass.

A Genève par exemple, certaines entreprises, entre autres dans le secteur des matières premières, bénéficient d'un statut spécial. Ces sociétés pourraient émigrer dans le cas où l'imposition serait rehaussée pour satisfaire l'UE. Les autorités genevoises ont émis l'idée de fixer un taux bas unique à 13% afin de demeurer attractif.

Cette solution ne conviendrait pas à tous, avertit Michael Grass. Certains cantons, comme Bâle-Ville, Berne ou Zurich, se retrouveraient dans l'impossibilité de couvrir leurs dépenses courantes si leurs recettes fiscales diminuaient.

Le vieillissement de la population constitue un autre dossier délicat.

Cette évolution démographique entraîne une augmentation des coûts dans le domaine de la santé. Elle implique également un rétrécissement de la population active et donc une baisse des recettes fiscales, indique Nils Soguel.

L'assainissement entamé des caisses de pensions fait figure pour sa part «d'épine dans le pied» des finances cantonales, image Nils Soguel. Mais il ne s'agit que d'une «peccadille» en comparaison avec la situation financière de nombreux pays européens, tempère-t-il.

La conjoncture actuelle difficile va en outre continuer de peser sur les finances cantonales dans les prochaines années. Les versements de la Banque nationale suisse (BNS) s'inscrivent par exemple dans une tendance négative.

En raison de la conjoncture, les baisses d'impôts pour les personnes physiques sont peu probables. Cela ne signifie pas pour autant que des hausses vont être introduites. Celles-ci sont soumises au référendum facultatif et dépendent donc de la décision du peuple, souligne Nils Soguel. ATS

PRIMES EXCESSIVES
Compromis en vue

Les assurés romands lésés pourraient se faire rembourser les primes maladies payées en trop. Les cantons se sont déclarés prêts à ce que les assurés ayant payé trop peu de primes participent au financement à condition que la Confédération et les assureurs soient aussi mis à contribution.

Les assurés des cantons ayant payé trop peu de primes remboursés seraient ainsi un tiers de la somme globale, qui devra être fixée à 800 millions de francs, a indiqué hier la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS) dans un communiqué, à l'issue de son assemblée plénière extraordinaire. Avec ce montant, les primes payées en trop ne seraient compensées que pour moitié environ.

La Confédération et les assureurs devraient s'occuper de rembourser à parts égales le reste de la somme globale. Les contributions des assurances doivent autant que possible être financées via des réserves et si certaines d'entre elles décident de rehausser les primes, ces hausses devront être présentées de manière transparente, comme conséquence de la compensation, écrit la CDS. ATS